

- La politique du handicap - (10pts)

La loi de 2005 concernant le handicap tente d'apporter des réponses plus larges que la seule mise en place de quotas visant à accroître leur employabilité (1987). Elle définit le handicap comme une condition (physique ou mentale) empêchant l'individu concerné de participer pleinement à la société. Elle constate ainsi une réelle "perte de chance", qui appelle nécessairement des mesures de discrimination positive. Parallèlement, cette loi cherche à renforcer l'objectif d'accessibilité de ces personnes aux services publics (nécessité pour l'acquisition de droits). Or, pour 2015, l'accès à 100% des bâtiments publics n'est toujours pas atteint, et des efforts importants restent à faire, en termes d'uniformisme. Ensuite, la scolarisation des personnes handicapées doit rester une priorité, elle est aujourd'hui de 77%, toutes structures confondues. Cependant, le taux d'échec scolaire reste très élevé, surtout dans l'enseignement supérieur (la nécessité d'un accompagnement "humain" dans le cadre scolaire est une urgence). En outre, l'éloignement durable de l'emploi pour les handicapés est persistante (les quotas, 6% dans certaines entreprises, selon le nombre de salariées) doivent être revus à la hausse. Enfin, la question de la soutenabilité financière de certaines prestations (allocation aux adultes handicapés, AAH et PCH voire service MDPH) reste un enjeu crucial pour le département, dont les finances sont étreintes (baisse des dotations de l'Etat).